

**L'enseigne Carrefour vient d'être déboutée par le Tribunal de commerce de Paris dans son action visant à faire interdire le site de comparaison des prix de E.Leclerc Quiestlemoinscher.com.**

La procédure intentée par Carrefour en décembre 2006 visant à faire interdire le site de comparaison des prix lancé par E.Leclerc a échoué.

Le tribunal de commerce de Paris vient de reconnaître par son jugement du 29 mars le caractère licite du site [quiestlemoinscher.com](http://quiestlemoinscher.com). La méthodologie utilisée pour comparer les prix entre les principales enseignes de grande distribution, la présentation de ces résultats sur le site Internet et la campagne de communication qui l'accompagne sont jugées licites.

Cette décision ouvre de nouvelles perspectives en matière de publicité comparative en France et permet aux Centres E.Leclerc de poursuivre leur action d'information des consommateurs sur les prix pratiqués par les principales enseignes.

Dans les prochaines semaines, ils vont étoffer les informations contenues dans le site [quiestlemoinscher.com](http://quiestlemoinscher.com) et prendre d'autres initiatives de ce type y compris sur le plan local.